

Ivry/Seine, le 21 octobre 2021

Situation de l'association « de la rue à la scène »

Depuis plusieurs années, la municipalité accompagne l'association « de la rue à la scène » dans le cadre de son action culturelle en direction des publics précaires. Plus récemment, fin 2019, l'association s'est orientée vers une nouvelle action de distribution de repas chauds, au centre Jeanne Hachette.

Alors que survenait le confinement de la mi-mars 2020, la municipalité a décidé de prendre une série de mesures d'urgence pour aider les Ivryen.ne.s les plus fragiles, notamment en matière d'aide alimentaire, au moment où la plupart des actions de solidarités se trouvaient momentanément suspendues.

Dans ce cadre, un local a été prêté à l'association « de la rue à la scène » au centre Jeanne Hachette. L'association a aussi bénéficié de plateaux repas provenant du Siresco, ou encore (à l'occasion de sa 100^{ème} distribution) d'un soutien logistique pour organiser un repas festif sur l'espace public.

Toutefois, il a toujours été entendu avec « De la rue à la scène » que cette démarche relevait d'un contexte d'urgence, et que les modalités d'accompagnement par la municipalité seraient revues au moment où l'ensemble des acteurs de solidarité seraient en mesure de reprendre leur activité « de droit commun ». A ce titre, le prêt d'un local à l'association avait été consenti jusqu'au 10 juillet 2020 – local toujours occupé sans droit ni titre par l'association à ce jour.

Depuis l'été 2020, la municipalité déplore que le partenariat avec l'association se soit régulièrement dégradé : propositions de nouvelles modalités d'accompagnement et d'un nouveau local repoussés par la structure ; nombreux rendez-vous avec des élu.e.s non honorés... A plusieurs reprises, la municipalité a, par la voie de ses élu.e.s ou de ses agents, alerté l'association sur la nécessité de retravailler à un projet partagé.

Durant cette période, cette dégradation du lien avec la Ville a aussi entraîné d'autres difficultés : partage de l'espace public avec les commerçants du centre Jeanne Hachette, dégradation du lien aux habitants et usagers du centre... Dans le même temps, aucun bénéficiaire de l'association n'a été orienté vers le CCAS ou les services de la ville afin de travailler à une ouverture de droits sociaux.

C'est dans ce contexte d'un dialogue interrompu, et suite à plusieurs alertes, que les agents des services municipaux d'hygiène se sont rendus au local de l'association. Ils ont pu y constater que les conditions dans lesquelles les aliments sont stockés et cuisinés ne sont pas adaptés, mais aussi que les modalités d'occupation du local créaient un risque d'incendie d'origine électrique.

Au regard de ces risques, combinés au fait que la convention passée entre la Ville et l'association quant au prêt de ce local s'achevait le 10 juillet 2020, le tribunal judiciaire de Créteil a récemment ordonné l'expulsion de l'association « De la rue à la scène », si besoin avec le concours de la force publique.

Contact presse : *Ismaël El Hajri, collaborateur de cabinet - 01 49 60 29 40*
www.Ivry94.fr
www.facebook.com/ivry94
www.twitter.com/mairieivry